

## MODIFICATION DE L'ENSEIGNE

Le dossier est constitué :

**De l'imprimé P2** : en 2 exemplaires complétés et signés en original par le déclarant ou son mandataire.

### **Des pièces justificatives suivantes :**

Si la formalité est effectuée par un mandataire : [pouvoir](#) signé des deux parties.

### **Coût de la formalité**

Frais de Greffe : 48,70 euros par chèque libellé à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce de Grenoble.

Redevance CFE : 70 € par chèque libellé à l'ordre de la CCI de Grenoble.

### **Informations :**

- L'enseigne est un signe (panneau lumineux sur la devanture d'un magasin par exemple) apposé sur un établissement commercial et le différenciant des autres établissements. A ne pas confondre avec le nom commercial qui est le nom sous lequel l'entreprise exerce son activité et qui la distingue de ses concurrents.
- Installation d'une enseigne : Contacter la mairie du lieu d'implantation afin de connaître la réglementation en vigueur.

Pour tous renseignements concernant la vérification de l'existence ou le dépôt d'un nom commercial, contacter l'INPI :

**Institut National de la Propriété Industrielle**  
5 place R.Schuman, 38025 Grenoble Cedex 01  
Téléphone : 0820 21 32 13

**SUIVRE TRES EXACTEMENT LE MODELE D'IMPRIME JOINT.  
A DEFAUT DE NOMBREUX ORGANISMES VOUS RELANCERONT.**

Retrouvez toutes les infos sur : [grenoble.cci.fr](http://grenoble.cci.fr)  
Des outils pour booster votre business : [boutique.grenoble.cci.fr/](http://boutique.grenoble.cci.fr/)